



Collectif Contre l'Islamophobie en France

Synthèse du rapport sur l'Islamophobie en France

- 2008 -

Entre esquisser une peur et styliser une discrimination

SOMMAIRE

1	<i>Introduction générale</i>	2
2	<i>Bilan et analyse des actes islamophobes en 2008</i>	4
3	<i>L'ETHNICISME COMME OUTIL PRATIQUE DU RACISME ENVERS LES INDIVIDUS</i>	7
3.1	Les acteurs discriminants	7
3.2	Les espaces de production de l'islamophobie	7
3.3	Les périodes et localités de discriminations massives	10
4	<i>L'ETHNICISME COMME OUTIL PRATIQUE DU RACISME ENVERS LES INSTITUTIONS</i>	12
4.1	Les acteurs discriminants	13
4.2	Les espaces de production	13
4.3	Les périodes et localités de discriminations massives	14
5	<i>Conclusion</i>	16



1 Introduction générale

Comment faire en sorte que le sentiment islamophobe, présent dans toutes les strates de la société française, n'évolue pas de façon tragique afin de ne pas entraîner une spirale de haine qui se développerait à l'échelle européenne avec des conséquences imprévisibles ?

C'est à cette tâche que s'est attelé le CCIF depuis cinq ans. Créé au cours d'une période marquée par une série d'incidents visant la communauté musulmane de France, le CCIF recense les actes islamophobes, apporte une aide précieuse aux victimes, sensibilise l'opinion sur les questions d'islamophobie et interpelle les pouvoirs publics sur les discriminations ou actes de haine dont sont victimes les musulmans de notre pays.

La tendance globale fait apparaître une hausse des actes islamophobes recensés en France. Il atteint à peu près l'ensemble des environnements sociaux ignorant tout de la réalité musulmane et vivant dans une angoisse engendrée par les déréglementations sociales que subissent les pays européens traduites par la recherche d'un bouc émissaire trouvé dans l'islam et les musulmans.

On pourrait être étonné que ce phénomène atteigne une telle ampleur dans un pays qui a développé depuis de nombreuses années une culture de tolérance et qui a renforcé de façon significative les moyens juridiques de lutte contre le racisme, la xénophobie et toutes les formes de discrimination.

Ils sont souvent le fruit d'un phénomène de surexposition du phénomène islamiste dans les discours médiatiques et politiques qui attribuent à l'intégrisme des qualités qui seraient intrinsèquement liées à l'essence même de l'islam et du musulman. Ce discours ne laisse que peu de place aux initiatives de la société civile qui mettent en avant la concorde sociale ou le discours favorisant le vivre ensemble.

Ce sentiment et les actes qui peuvent en découler sont graves parce qu'ils ne sont, dans les faits, que peu ou pas combattus par les institutions. L'on constate même chez certains la justification d'actes de discrimination oubliant qu'ils sont proscrits par le droit et surtout qu'ils sont souvent l'expression de la haine du musulman ou de ce qu'il représente.

Certes, le gouvernement a systématiquement condamné les actes de vandalisme visant les lieux de culte ou les profanations de tombes. Plusieurs ministres ont reconnu qu'il existait une certaine islamophobie qu'il fallait combattre. Il est beaucoup plus facile aujourd'hui d'obtenir un permis de construire pour un lieu de culte.

Mais tout cela n'a pu être obtenu que parce que la classe politique dans son ensemble s'est engagée dans cette voie et a donné l'exemple.

C'est par souci de cohérence avec ses engagements constitutionnels et internationaux dans la lutte contre les discriminations que l'Etat et les institutions chargées de mettre en œuvre sa politique, doivent veiller à ne pas fermer les yeux devant les discriminations que subissent les musulmans au quotidien et à ne pas laisser s'installer dans le pays une ambiance délétère propice aux actes de haines.



Collectif Contre l'Islamophobie en France

Des hommes et des femmes qui, en plus d'endurer les effets d'une économie morose, ainsi que les discriminations liées à leur condition sociale souvent très modeste, doivent subir celles liées à la pratique de leur foi alors que l'ensemble des dispositions juridiques est censé les préserver de telles situations.

Cette situation se banalise dans les esprits à tel point qu'il n'est pas rare de trouver des tentatives de justification chez certains visant à rejeter la responsabilité de telles situations sur le refus des musulmans de vouloir s'assimiler à la société (comprendre abandonner sa culture et sa pratique). L'absurdité est atteinte lorsque cet argument est envisagé pour un autochtone « de souche ».

L'Etat a un rôle fondamental dans la préservation du lien social. Et c'est à ce titre qu'il ne doit pas laisser se banaliser l'islamophobie dans l'esprit de la population. Ne pas agir dans ce sens c'est risquer de développer parmi les musulmans le sentiment qu'ils sont des citoyens de seconde zone. A terme, une partie de la population peut se liguier contre une autre et créer des fossés très inquiétants. L'Etat a la responsabilité, et les ONG comme la nôtre à ses côtés, d'encourager toutes les initiatives visant à créer les conditions d'un raffermissement des principes sur lesquels sont fondées nos institutions et à renforcer le lien entre les citoyens de tous les horizons.

2 Bilan et analyse des actes islamophobes en 2008

Autrefois lorsqu'il s'agissait d'étude des comportements discriminatoires envers des citoyens « issus de l'immigration », l'attention était portée sur les facteurs de stéréotypification coloniaux et post coloniaux qui se construisaient depuis les périodes d'occupation jusqu'aux vagues d'installation des immigrés. La discrimination ciblait alors une différence involontaire, qui est celle du territoire de naissance des immigrés poursuivant même leurs enfants français. Cependant, aujourd'hui la différence qui fait l'objet de discrimination est volontaire, c'est alors le choix religieux des individus qui est présumé dangereux.

Dans un climat de confusion entre les valeurs de la République et la moralité publique, de mélange entre l'espace public et la sphère privée, d'ambiguïté entre les notions d'assimilation et d'intégration, d'amalgame entre la réalité et la présentation de l'actualité, le CCIF s'est inquiété du désordre que provoque la réduction de la liberté d'interprétation de l'opinion publique concernant l'islam et de la diminution de l'intelligibilité du fait musulman en France par les personnes publiques.

En fait, la stigmatisation présente une composante de la nation française, les musulmans, comme difforme aux lois de la République.

Le CCIF s'est plusieurs fois indigné du traitement différencié qui s'est exprimé dans la sphère médiatico - politique concernant les atteintes racistes envers les lieux de culte et les musulmans qu'il comptabilise et enregistre. Le CCIF n'a pas pour but de promouvoir la lutte spécifique contre l'islamophobie au rang de priorité nationale. La finalité est véritablement dans la constitution d'un laboratoire expérimental d'analyse d'une discrimination qui se spécifie, discriminants qui se spécialisent, puis de discriminés ciblés.

Son émergence s'inscrit alors dans la lutte, intransigeante et indifférenciée, contre toutes les formes de racisme contribuant à renforcer les valeurs de l'Humanisme.

Un travail expérimental de terrain pour le CCIF

Le CCIF a relevé dans son premier rapport 2003 – 2004¹ que l'islamophobie vise aussi bien les individus que les institutions, qu'elle a connu une particularité caractérisée par une forte progression au cours des mois de janvier, février, mars et avril 2004, mois au cours desquels la loi sur les signes religieux a été votée provoquant une importante couverture médiatique de l'islam.

Les années 2005 et 2006 sont déterminées par une régression des actes islamophobes, qui n'est pas sans lien avec un recul général du nombre d'actes de racisme en France².

Une augmentation de la moyenne des actes islamophobes commis contre les individus est remarquée au cours du mois de novembre 2005, à la suite des événements de Clichy - Sous - Bois.

En 2006, ce type d'islamophobie est marqué par l'affaire dite des « *bagagistes de Roissy* » : des dizaines de salariés de confession musulmane sont privés de leurs titres d'accès à leur lieu de travail, la plateforme aéroportuaire de Roissy, par la préfecture de Seine-Saint-Denis sur la base de critères discriminatoires³, ou encore la sanction infligée à un détenu de confession

¹ Rapport d'étape du CCIF sur l'islamophobie en France 2003/2004 (consultable sur notre site : www.islamophobie.net)

² Rapports CNCDH 2005 et 2006 (consultables sur son site : www.cncdh.fr)

³ Article Libération " Portraits de débadgés " 10.11.06. Tonino Sérafini



Collectif Contre l'Islamophobie en France

musulmane au centre de semi-liberté de Villejuif pour port de la djellaba⁴, ou pire la tentative d'agression sur deux jeunes hommes musulmans, M.K. et M.M., par deux individus d'obédience nazie dont l'un les a violemment insultés avant de les poursuivre avec une barre de fer : *“ je vais te raser ta barbe, sale Arabe, retourne dans ton pays, bougnoule, sale musulman, je vais te faire la peau en brandissant une barre de fer ”*.

En ce qui concerne la violence contre des lieux de culte musulmans, elle a pris une forme singulière lors des émeutes de Clichy- sous - Bois, qui ont succédé à la mort tragique de Zyed et Bouna le 27 octobre 2005, lorsqu'une grenade lacrymogène, correspondant aux modèles utilisés par la police, a été lancée à proximité de la mosquée de la ville pour des raisons inconnues.

Durant la période 2005/2006, l'essentiel des actes visant des institutions musulmanes est tourné vers les lieux de culte. Il s'agit le plus souvent d'actes de vandalisme commis contre des mosquées.

Mais pas seulement, cette islamophobie recouvre des formes très variées et pernicieuses : usage abusif de recours légaux (détournement du droit de préemption par certain maires aux fins d'entraver l'édification de lieux de culte musulmans, ou saisine de la justice par des partis d'extrême droite pour faire annuler les baux emphytéotiques signés entre une municipalité et une association musulmane porteuse du projet de construction d'une mosquée), exclusion ou boycott d'associations musulmanes non cultuelles à l'occasion de l'organisation d'évènements collectifs⁵, profanation de tombes dans les carrés musulmans, ou encore opposition intransigeante et injustifiée d'un recteur à l'ouverture d'un établissement privé musulman⁶.

Pour l'année 2007, les profanations persistent. Le cimetière militaire Notre-Dame-de-Lorette, situé dans le Pas-de-Calais, est profané en avril.

Mickaël Tronchon alias Phinéas a été jugé du 20 au 25 mai 2007 devant la cour d'assises du Rhône pour avoir tenté de tuer à coups de hache, en plein jour et en pleine ville, un trentenaire, puis un sexagénaire Français musulman, le premier à Villeurbanne (Rhône) et le second à Paris. Il avait également profané un cimetière juif à Lyon en inscrivant sur les stèles des croix gammées, le nom d'Hitler et le slogan « invasion islamique résistance ».⁷

La fin de cette année marque une résurgence de l'islamophobie en septembre et octobre 2007.

En 2008, l'islamophobie persévère et progresse de nouveau. Dans la nuit du 5 au 6 avril 2008, 148 tombes musulmanes du cimetière militaire Notre-Dame-de-Lorette sont une nouvelle fois souillées d'injures visant directement l'islam.

L'islamophobie touche toujours de façon aussi prégnante les individus qui doivent faire face à des discriminations toujours plus fortes.

⁴ Saphirnews.com “ *L'islam carcéral, une réalité ignorée en France* ” 1^{er} mars 2006 Nadia Swenny ; Site internet Observatoire International des Prisons “ Centre de semi-liberté de Villejuif (94) : sanctionné pour le port d'une djellaba ” 23.02.06.

⁵ Une association de femmes musulmanes, occupant le terrain associatif depuis 10 ans, avait exprimé aux élus de la ville son souhait de participer à l'instar d'autres associations à la célébration de la journée internationale des femmes le 8 mars 2005. Les associations organisatrices souhaitant mieux connaître l'association de femmes musulmanes, une rencontre fut organisée le 13 décembre 2004. L'entrevue se transforma rapidement en procès de la structure : demande de justifications quant aux valeurs qu'elle défend, tenue de propos répondant à des stéréotypes et préjugés à connotation islamophobe : “ *Est-ce que vous défendez les mêmes valeurs dans vos pays ?* ”, “ *Nous avons un devoir de fidélité avec les femmes qui luttent contre le voile en Algérie et en Iran...* ”, “ *Comprenez-vous que l'on puisse se sentir agressés...* ”. La demande de participation de l'association fut rejetée en raison des doutes émis par les organisateurs sur “ *ses réelles convictions féministes* ”, et du principe de laïcité, bien que l'association des femmes catholiques y fût admise.

⁶ Article Le Monde “ *L'intransigeant de la laïcité* ” 27.07.07. Luc Cédelle et Sophie Landrin

⁷ Article AFP 20.05.07. « *La cour d'assises du Rhône juge Phinéas pour agressions racistes et profanation* »

Collectif Contre l'Islamophobie en France

Ces discriminations ont encore pour origine principale les services de l'Etat.

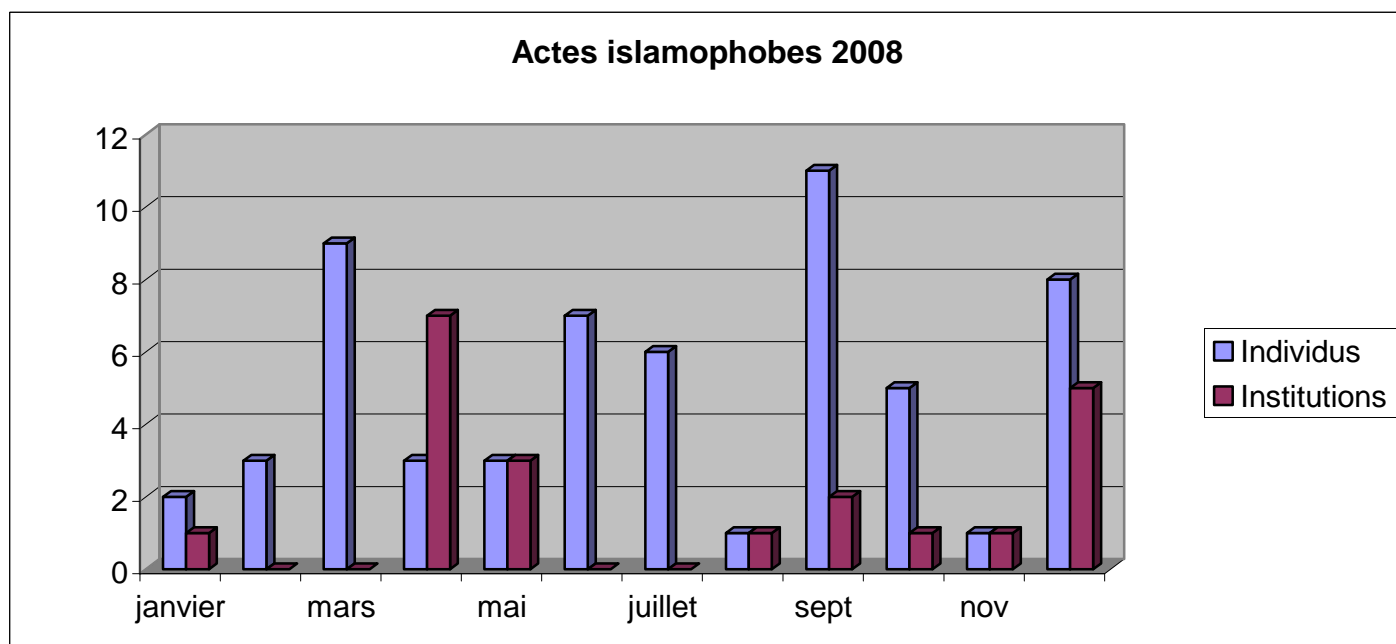
Et la cible privilégiée de cette forme de discrimination demeure, à l'instar des années précédents et pour une grande majorité des cas, une femme.

Ce triste constat, la troisième profanation de tombes musulmanes (un demi-millier) de la nécropole militaire de Notre- Dame de Lorette (Nord), et la tentative d'incendie de la mosquée de Saint-Priest (Rhône) amènera le CCIF à interpeller toutes les consciences le 20 décembre 2008 : « *Le CCIF en appelle à un sursaut républicain pour que l'ensemble de la société se mobilise contre le nouveau visage de la haine. Cette haine qui s'exprime à travers un discours essentialiste stigmatisant la communauté musulmane et l'abandonnant à un avenir sombre.* »

En 2008, à l'époque des discours sur le multiculturalisme, le pluriculturalisme et l'interculturalisme, le CCIF recense 80 actes islamophobes dont 59 contre les individus et 21 contre les institutions.

Tableau récapitulatif des actes islamophobes 2008

	Actes Islamophobes visant les institutions	Actes Islamophobes visant les individus	Total
Jan 2008	1	2	3
Fév 2008	0	3	3
Mar 2008	0	9	9
Avr 2008	7	3	10
Mai 2008	3	3	6
Juin 2008	0	7	7
Juil 2008	0	6	6
Aoû 2008	1	1	2
Sept 2008	2	11	13
Oct 2008	1	5	6
Nov 2008	1	1	2
Déc 2008	5	8	13
Total	21	59	80



3 L'ETHNICISME COMME OUTIL PRATIQUE DU RACISME ENVERS LES INDIVIDUS

3.1 Les acteurs discriminants

ACTES CONTRE LES INDIVIDUS

Auteur	Service public	Service de police	Personne publique	Travail	Loisirs	Commerce
Nombre	36	2	5	11	3	2
Pourcentage	61,02%	3,39%	8,47%	18,64%	5,08%	3,39%

Les personnes physiques victimes d'islamophobie sont la cible des agents publics de l'administration française ou sont visées par des acteurs de la sphère privée.

a) les agents publics

Dans les administrations françaises (mairie, école, université, DCRI, police, ministère de la défense...), il existe des fonctionnaires qui ne respectent ni le principe de l'égalité entre les usagers devant le service public, ni le principe de non-discrimination. Ils n'hésitent pas à manifester leur hostilité, leurs préjugés envers les usagers de confession musulmane.

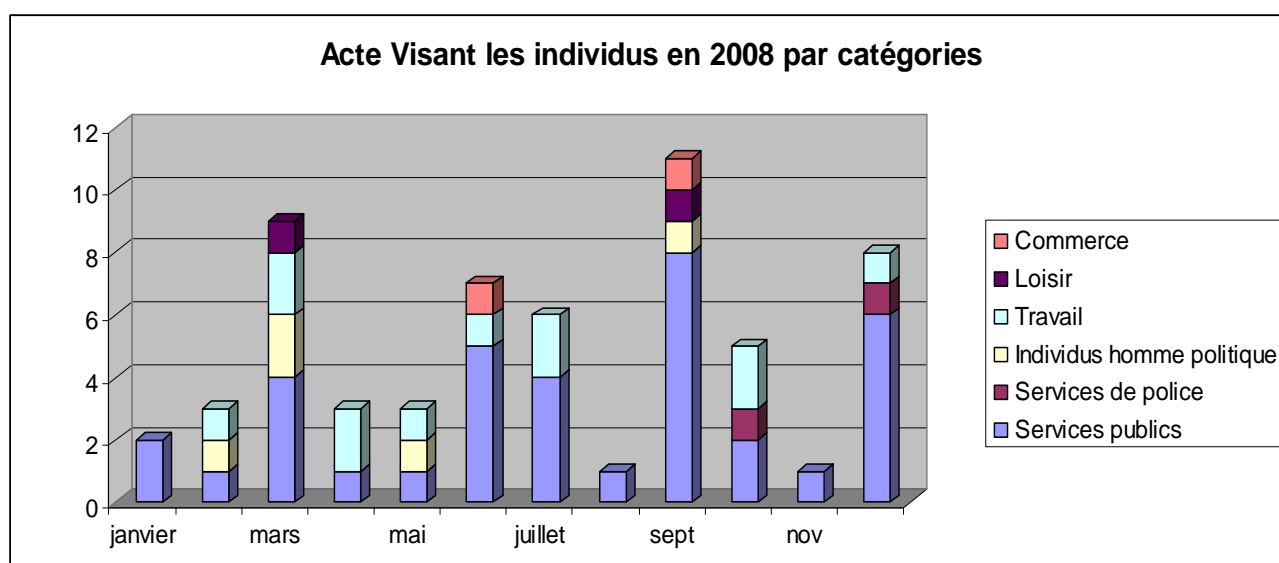
Ainsi 64,41% des actes islamophobes résultent du fait des agents publics, soit 2 actes sur 3.

b) les personnes privées

Entre les individus, les représentations culturelles erronées au sein d'une même Nation peuvent porter atteinte à la cohésion et à la paix sociale enfermant les individus dans une peur génératrice d'exclusion de soi ou dans une marginalisation de l'autre.

La vie quotidienne du musulman, à travers des relations interpersonnelles, est aussi exposée à l'islamophobie, dans le travail, les loisirs, le commerce, et représente 35,59% des actes islamophobes contre les individus. Ainsi, un acte islamophobe sur 3 est le fait de relations entre particuliers.

3.2 Les espaces de production de l'islamophobie





Collectif Contre l'Islamophobie en France

Il s'agit d'étudier la proportion des actes islamophobes subis par les individus en fonction des circonstances de leur vie quotidienne, sachant que les organes de l'administration sont des lieux d'exercice de la citoyenneté mais aussi des lieux de garantie des libertés fondamentales par l'Etat français.

En outre, la diversité des espaces privés de la vie quotidienne où s'exerce l'islamophobie démontre un élargissement des sphères de légitimation des discriminations.

a) Les services publics contre l'Usager

Plus de la moitié des actes islamophobes contre les individus concernent les usagers d'un service public car 61,02% des actes contre les individus sont le fait d'un agent public. La majorité des actes islamophobes en France s'effectue par un agent public.

Paradoxalement, dans le cas de circonstances professionnelles de la fonction publique, l'agent n'incarne plus les valeurs fondamentales de la République en manquant aux obligations de neutralité par la considération de l'appartenance religieuse de l'usager contre l'usager, en rompant avec le principe d'égalité entre les usagers devant le service public, et en portant atteinte à la liberté de conscience.

b) Les services de police contre le Justiciable

En France, concernant les actes contre les individus, 3,39% concernent les services de police incarnant pourtant la protection des biens et des personnes, la possibilité d'obtenir justice...Cependant, il existe des abus portant atteinte à la vie privée d'individus, qui vont être fichés en raison d'enseignements théologiques suivis à l'étranger, de leur pratique religieuse, de leur appartenance à une association culturelle...

De sorte qu'un agent de la sous-direction de l'Information générale (SDIG) de la Direction Départementale de la Sécurité publique du Rhône (DDSP) n'a pas hésité à envoyer le 16 septembre 2008 le courrier électronique suivant à la direction des ressources humaines du Conseil Régional Rhône-Alpes : *«Auriez-vous l'amabilité de m'indiquer si parmi votre personnel, vous avez des agents de confession autre que chrétienne ?...Dans l'affirmative pouvez-vous me dire si certains d'entre eux ont demandé des aménagements d'horaires ou de service pour pratiquer leur religion. Cette étude est faite à la demande des maires de France»*⁸.

Les libertés individuelles fondamentales : libertés de circulation, de conscience, droit au respect de la vie privée sont de plus en plus fréquemment sacrifiées sur l'autel du prétendu principe de précaution même en l'absence d'éléments probants le justifiant.

c) Les personnes publiques contre leur Public

En France, de nombreuses personnes publiques représentent une composition du gouvernement ou un organe de compétence ou une association de grande notoriété.

Les individus victimes d'islamophobie sont dans 8,47% des cas face à une personne publique.

⁸AFP 2.10.08. « Un conseil régional questionné sur la confession de ses employés »

Suite de l'extrait « Abasourdis, les services de la Région ont recontacté la DDSP du Rhône pour s'assurer qu'il ne s'agissait pas d'un canular. Après vérification, il s'agit bien d'une demande officielle ! », indique le communiqué, en ajoutant cependant que l'AMF lui aurait « formellement » démenti avoir demandé une telle étude, et que « d'autres collectivités auraient reçu les mêmes interrogations ».

Collectif Contre l'Islamophobie en France

En général, les personnes publiques créent un plan de communication discursive consensuelle afin de viser l'adhésion massive des citoyens auditeurs ou lecteurs ou téléspectateurs. Cependant, parfois, la simplification descriptive et le simplisme explicatif permettent un discours performatif au détriment d'un discours pédagogique de l'homme public.

Ainsi, afin d'éviter les dissonances cognitives sociétales et la complexité d'une grille de lecture géopolitique au service des citoyens, certaines personnes publiques optent pour la vulgarisation rhétorique d'une vision du monde culturaliste pointant l'islam comme un danger. Il est important de comprendre que les répercussions de l'islamophobie véhiculées par les agents publics peuvent créer une islamophobie exercée par les particuliers.

Parfois même, la participation à une émission ouverte en principe à tous les publics pourra être l'occasion de l'exercice d'une discrimination.

En février 2008, le petit Islam, âgé de 9 ans et demi, est retenu pour participer à l'émission « *In ze boîte* », diffusée quotidiennement sur Gulli, qui confronte plusieurs jeunes candidats qui doivent répondre à des énigmes et des challenges. « *Mais le 16 février, au siège d'Angels Productions à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), alors que le garçon est sur place en compagnie de sa mère et de son meilleur ami pour faire des essais vidéo, Islam ne peut pas participer au jeu. "Une dame nous a dit: Il y a un problème, votre fils ne peut pas garder son prénom. S'appeler Islam, pour un garçon, c'est comme porter un voile pour une fille. Son collègue a ajouté qu'il représentait une religion qui n'est pas aimée par les Français. J'étais bouche bée", témoigne Farah, la mère d'Islam. On lui propose de porter "un autre prénom arabe" comme "Mohamed" ou "Sofiane". Sa mère refuse.* »⁹

d) Le travail contre les Salariés

Dans le contexte actuel de crise économique et financière, les inégalités professionnelles sont accentuées par l'islamophobie puisque 19,64% des actes islamophobes subis par les individus s'exercent au travail.

Les préjugés culturalistes résistent à la précarité, au chômage, et à l'exclusion pour renforcer les disparités sociales par la discrimination religieuse. En effet, concernant les discriminations contre les musulmans, 1 cas sur 5 est de nature professionnelle.

Pour exemple, une société de grande distribution a proposé à l'un de ses salariés de confession musulmane de quitter l'entreprise en contrepartie du versement d'une indemnité. Interrogée sur les motivations d'une telle proposition, elle répondit que *"le port de la barbe gênait au sein de la société. Cela ne correspondait pas à l'image de la société"*. Ayant essuyé un refus du salarié et ne parvenant pas à s'en défaire, son employeur mit tout en œuvre pour le faire licencier et y parvint¹⁰.

e) Les loisirs contre les Consommateurs

Il existe un paradoxe important en la matière. Les loisirs sont principalement les lieux de détente et d'échanges humains, sportifs, culturels, intellectuels, scientifiques.

Pourtant 5,36% des actes islamophobes contre les individus sont vécus dans les loisirs.

⁹L'Express 16.04.08. « *Gulli n'aime pas les prénoms trop musulmans* » Bérénice Dubuc

¹⁰ Cette affaire est actuellement pendante devant le Conseil de prud'hommes (en région parisienne) pour licenciement discriminatoire. Notre association est partie à cette instance par voie d'intervention volontaire.

Collectif Contre l'Islamophobie en France

« En décembre dernier, Chérifa L.B. s'inscrit dans un club de fitness à Sérémange - Erzange. Dès sa première séance d'entraînement, elle est priée de quitter la salle. Elle porte le foulard, ce qui, selon le propriétaire des lieux, pourrait troubler les autres clients¹¹ ».

f) Le commerce contre la Clientèle

De la même façon, il subsiste une contradiction dans le fait que 3,39% des actes islamophobes concernent le domaine commercial. L'objectif du commerce est l'augmentation du chiffre d'affaire et donc l'élargissement de la clientèle potentielle.

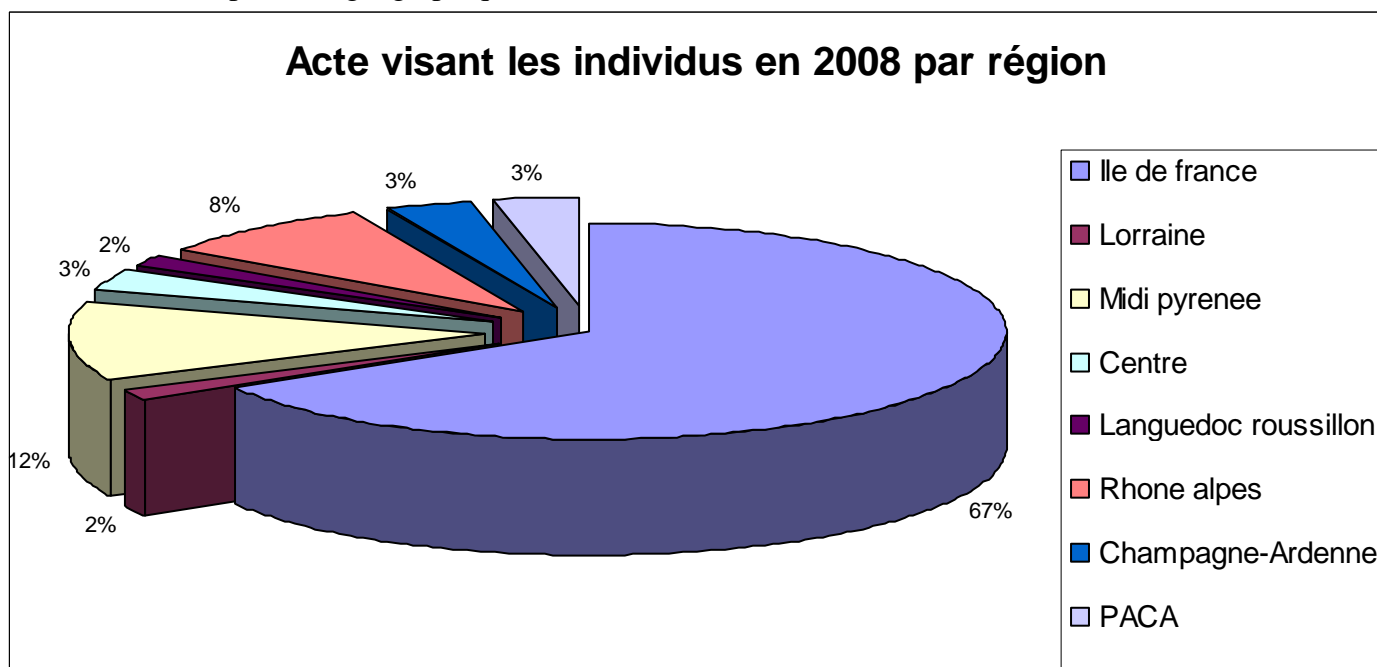
Cependant, l'hostilité envers les musulmans est parfois plus intense que la volonté d'enrichir un capital commercial. Il existe donc un profilage discriminatoire des clients.

C'est ainsi le cas de clientes de banques renommées interdites d'accès à leur agence bancaire en raison de leur foulard alors qu'elles se présentent pour effectuer des opérations sur leur compte bancaire¹².

C'est la même circonstance qui va conduire des directeurs d'auto-école à refuser à des candidates au permis de conduire l'inscription dans leur établissement. Cela a été le cas de Mme K., qui s'est vue répondre par la responsable d'une auto-école que «les tchadors» et «foulards» étaient «interdits», avant qu'il ne lui soit conseillé de chercher une autre auto-école. La jeune femme, âgée de 26 ans, mère de trois enfants, s'est dite «choquée» et «blessée»...¹³.

3.3 Les périodes et localités de discriminations massives

a) Comparaison géographique



¹¹ Le Républicain Lorrain 20.02 .09. « Expulsée d'un club de fitness parce- qu'elle porte le foulard » Stéphanie Pichard

¹² Ce type de pratiques a pu être répertorié auprès de banques de réputation nationale et internationale.

¹³ Lefigaro.fr avec AFP 18.09.08. « Une femme voilée refoulée d'une auto-école » L.D.



Collectif Contre l'Islamophobie en France

La région dans laquelle l'islamophobie contre les individus est la plus importante est l'Ile-de-France avec 67 % des actes islamophobes en France. Cela signifie que, concernant les actes d'islamophobie, 2 personnes sur 3 en sont victimes en région parisienne et principalement en Seine-Saint-Denis et à Paris qui constituent à eux seuls 40,68% de tous les actes islamophobes en France contre les individus.

L'urbanisation dans la capitale favoriserait l'islamophobie aussi bien chez les acteurs discriminants que chez les victimes discriminées. Cela s'explique éventuellement par deux causes opposées : la méconnaissance de l'autre dans une zone d'individualisme manifeste, ou encore l'hyper-connaissance de l'autre par le prisme de ressources virtuelles comme les médias.

Une autre région semble particulièrement confrontée à l'islamophobie mais cela peut être la conséquence de l'existence de relais supplémentaires du CCIF collectant les témoignages, il s'agit de la région Midi-Pyrénées, avec une proportion de 12,5% des actes islamophobes par rapport au territoire national.

Dans les autres départements, les pourcentages sont situés entre 0 et 7% et, dans les autres régions, entre 0 et 8,5 %. Les proportions ne sont pas négligeables, mais cela s'expliquerait par un manque de relais et de connaissance du CCIF sur le plan local.

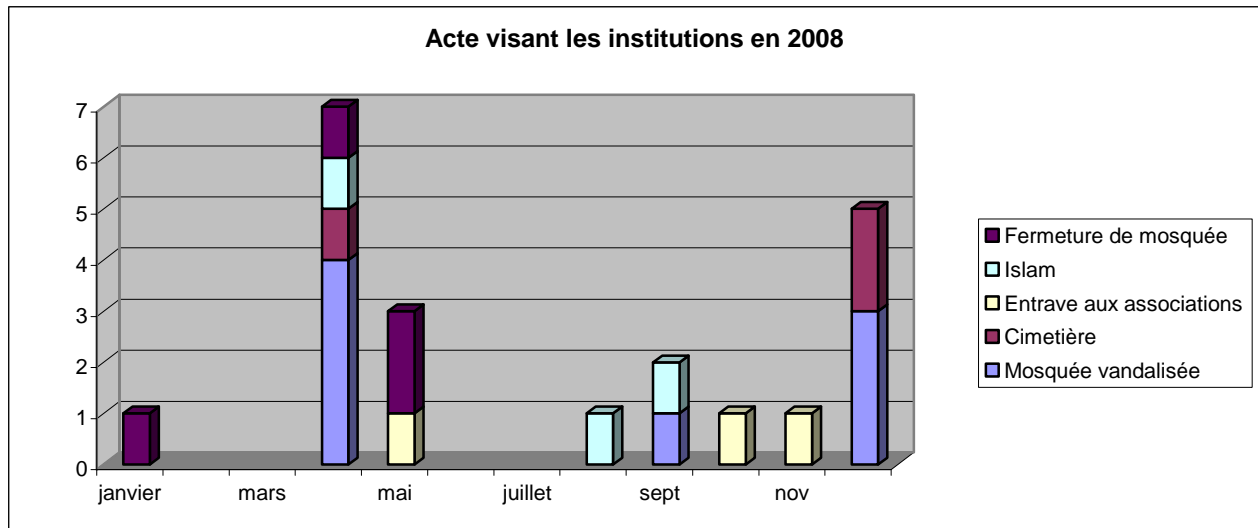
b) Conclusion 2008

Pour 2008, il est important de remarquer la diversité des espaces de discrimination. Les services publics conservent le monopole du champ d'expression de l'islamophobie interpersonnelle. Le marché du travail occupe la seconde place, alors qu'il était quasi-absent des statistiques 2003/2004. Les services publics et le travail sont effectivement majoritaires pour constituer à eux seuls 80 % de tous les actes islamophobes envers les particuliers en 2008. Ce sont des espaces dans lesquels l'individu est amené quotidiennement à évoluer, se socialiser, exercer une utilité sociale alors qu'il est discriminé spécifiquement dans cet espace de socialisation qui se transforme en machine de marginalisation.

De plus, la diversité des lieux de discriminations indique une diversité des statuts du discriminé au moment de la situation islamophobe. Dans ce cas, l'islamophobie se transforme en un reniement des statuts d'usager, de justiciable, de salarié, de consommateur et de client au profit d'une unique identité connotée péjorativement dans les médias et donc négativement par les agents et les acteurs. L'islamophobie a pour conséquence de considérer les individus, non seulement dans un traitement homogène et négatif de leur communauté d'appartenance, mais en plus, de leur reconnaître individuellement une seule identité sociale, celle du musulman, un citoyen dangereux non conforme à la majorité assimilée devant lequel sont reniées les autres identités circonstancielles.

4 L ETHNICISME COMME OUTIL PRATIQUE DU RACISME ENVERS LES INSTITUTIONS

Problème : Comment se manifeste l'islamophobie à l'égard des institutions considérées comme musulmanes ?



Décembre 2008 ou la déferlante islamophobe sur les institutions musulmanes :

- dans la nuit du 7 au 8 décembre : 500 tombes musulmanes du cimetière militaire de Notre –Dame de- Lorette sont profanées¹⁴,
- le 8 décembre : « *Un courrier de menaces a été découvert...dans la boîte aux lettres de la mosquée de Mons-en-Baroeul. Le président de la mosquée, Mohamed El-Mekkaoui, également membre du bureau du CRCM, explique que ce courrier dactylographié contenait des insultes envers les femmes voilées, les musulmans et les mosquées...et était signé Charles Martel* »¹⁵,
- le 20 décembre, on tente d'incendier la mosquée de Saint-Priest¹⁶,
- le 23 décembre, à Pornichet : la tombe d'un enfant musulman décédé dans un accident tragique à l'âge d'un an et demi est dégradée,¹⁷
- le 26 décembre, à Chauny, des inscriptions et tags sont apposées sur la mosquée « As Salam » : « *Mort au musulmans* », « *Adolph Hitler* »¹⁸.

¹⁴ AFP Lille 8.12.08. « *Cimetière militaire près d'Arras : le carré musulman de nouveau profané* »
« *Plusieurs centaines de tombes musulmanes du cimetière militaire Notre-Dame-de-Lorette, près d'Arras, ont été profanées dans la nuit de dimanche à lundi, pour la troisième fois en deux ans, a-t-on appris auprès des gendarmes... notamment avec des inscriptions et des tags. Les faits ont été découverts par des anciens combattants, tôt" lundi matin, jour de la grande fête musulmane de l'Aïd el-Kébir, a-t-on précisé de même source.*

En avril 2007, 50 tombes avaient déjà été profanées, puis 148 en avril 2008.

¹⁵ Nord éclair 9.12.08. « *Une lettre de menaces envoyée hier à la mosquée de Mons - en - Baroeul* »

¹⁶ Le Monde 22.12.08. « *Mosquée incendiée : les représentants musulmans déterminés à ne plus rien laisser passer* »

¹⁷ Oumma.com 23.12.08. « *Tombe dégradée : on ne fait pas ça à un petit ange !* »

¹⁸ L'Aisne nouvelle 2.01.09. « *Une association s'inquiète de la montée du racisme* »

Collectif Contre l'Islamophobie en France

Parce - qu'il existe en France une régression du droit à la différence pour les personnes morales, le CCIF enregistre pour l'année 2008 21 actes de nature islamophobe envers les institutions, ce qui constitue une proportion de 26,25%, soit le quart de tous les actes islamophobes en France en 2008.

La liberté de conscience impliquant la liberté de culte en privé et en public est garantie en tant que liberté fondamentale de la République. Ainsi, les administrations mais aussi les particuliers sont tenus au respect des communautés religieuses et de leurs symboles.

Cependant, les discriminations ont pour principale caractéristique de discriminer un individu sur le fondement de son appartenance. Cela suppose donc l'existence d'une communauté de rattachement envers laquelle le discriminant est tout aussi hostile. La discrimination peut s'exercer sur les individus, la communauté ou les symboles d'affiliation.

L'islam serait alors représenté par divers espaces dans l'imaginaire collectif, dont font partie les mosquées, les cimetières, les associations, et même une idéologie de l'islam.

4.1 Les acteurs discriminants

a) Administrations publiques

Les institutions perçues comme musulmanes peuvent parfois faire l'objet de discrimination, tant dans les discours que dans les actes et décisions à leur encontre.

Sur 21 cas de discrimination envers les institutions, 5 sont imputés à l'administration.

b) Les acteurs privés

La majorité des actes (14 sur 21) recensés comme étant dirigés contre les institutions, perçues comme musulmanes est le fait d'acteurs privés, par l'accomplissement d'une infraction délictuelle.

4.2 Les espaces de production

ACTES CONTRE LES INSTITUTIONS

Institutions	Mosquée vandalisée	Fermeture mosquée	Cimetière	Association	Société privée	Islam
Nombre	8	4	3	3	0	3
Pourcentage	38,10%	19,05%	14,29%	14,29%	0,00%	14,29%

a) Mosquée comme symbole d'appartenance

En 2008, ont été enregistrés 11 actes islamophobes contre les mosquées. Ils constituent 61 % des actes contre les institutions.

b) Cimetière comme signe d'appartenance

3 cimetières profanés dont celui de Notre-Dame-de-Lorette pour la deuxième fois cette année et la troisième depuis l'année 2007 avec plus de 500 tombes profanés avec des inscriptions insultant l'Islam.

Collectif Contre l'Islamophobie en France

c) Association comme groupe d'appartenance

L'exemple de Mme X, secrétaire générale d'une association de femmes, située en province, parce -qu'elle est voilée et a menacé de dénoncer les malversations opérées par deux salariées de l'association, a fait l'objet de leur part d'une dénonciation calomnieuse. Elle a été qualifiée d'intégriste, et accusée de vouloir enrôler dans un groupe islamiste sa collègue, ainsi que de manigancer en vue de faire de l'association une mosquée pour femmes.

Le sous-préfet de la ville alerté a prêté foi à ces assertions, et fait diligenter une enquête sur le compte de Mme X et de « la collègue enrôlée », qui conclura à la fausseté de ces allégations.

En revanche, les deux dénonciatrices ne seront jamais inquiétées.

A ce titre, le CCIF enregistre 3 actes contre les associations.

d) Islam objet d'appartenance

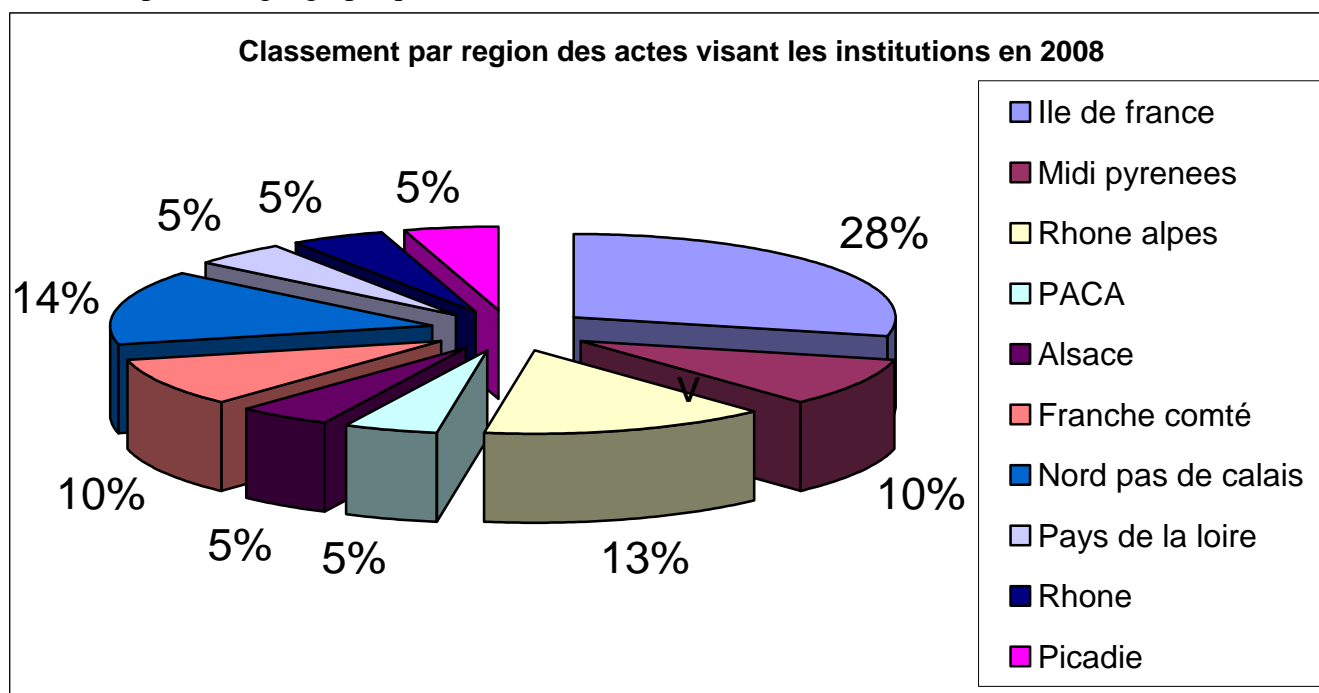
En fait, 3 actes islamophobes contre l'islam ont été recensés démontrant qu'émerge une idéologie dangereuse contre l'islam.

Les propos tenus par François Fillon, premier ministre, interviewé le 1^{er} septembre 2008 sur Europe 1 sont édifiants. Il déclare au sujet du conflit en Afghanistan que : « *le conflit va durer, parce-que les causes de ce conflit sont très profondes (...) C'est l'opposition entre le monde musulman et une grande partie du reste de la planète, c'est le conflit israélo-palestinien, c'est les déséquilibres économiques et sociaux qui règnent dans le monde* ».

La majorité des actes contre les institutions ont été opérés à 57% contre les mosquées, et à 43% contre les associations et l'islam réunis.

4.3 Les périodes et localités de discriminations massives

a) Comparaison géographique



Collectif Contre l'Islamophobie en France

L'Ile-de-France, encore une fois, est le lieu de prédilection d'expression de l'islamophobie contre les institutions, avec 6 actes sur 21 en France, ce qui signifie que pratiquement 1/3 des actes contre les institutions se situe en région parisienne.

b) Comparaison mensuelle

La seule période des mois d'avril et de mai constitue 10 actes islamophobes sur 21 contre les institutions. La moitié des actes islamophobes contre les institutions en 2008 a été réalisée sur deux mois consécutifs seulement.

	Actes Islamophobes visant les institutions
Jan 2008	1
Fév 2008	0
Mar 2008	0
Avr 2008	7
Mai 2008	3
Juin 2008	0
Juil 2008	0
Aoû 2008	1
Sept 2008	2
Oct 2008	1
Nov 2008	1
Déc 2008	5
Total	21

5 Conclusion

- **Evaluer les atteintes au(x) « Droit(s) » :**

« Droit », discipline qui permet l'existence d'un contrat social contre l'arbitraire, qui contribue à la Liberté, puis correspondant à une cause dont l'individu se prévaut contre les inégalités.

Il apparaît que les droits civils et politiques, les droits économiques sociaux et culturels que représente l'Etat de Droit ne sont pas accessibles, de façon égale, à tous les citoyens. En effet, l'ethnicisation juridique fait des individus des personnes « mono identitaires », dont la reconnaissance identitaire primaire est initialement confessionnelle et finalement confessionnelle. Au sein d'une même Nation, cela prive les musulmans, non seulement de la reconnaissance d'une identité secondaire « usager, élève, étudiante, salarié, consommateur », mais aussi le déshérite d'une identité primordiale, celle de citoyen d'un Etat de Droit.

Cependant la fonction du citoyen appartenant à une religion est aussi d'informer les Institutions et les individus sur les aspects culturels et culturels de l'une de la composante de son identité. Cela permet une meilleure compréhension de l'Islam contre les qualificatifs « étranger », ou encore « étrange ». Cette démarche ne peut se réaliser que dans un cadre social de tolérance du fait religieux et des croyances religieuses dans lequel l'« Autre » n'est plus celui que « Je » ne suis pas, mais celui que je peux, je veux, je dois, je sais connaître.

- **Evacuer la « peur » :**

« Peur », une émotion de nature irraisonnée puisqu'elle n'a pas de sens développé chez l'Etre Humain. C'est précisément une illusion diffusée, transmise, émise, réceptionnée qui construit progressivement des comportements islamophobes dont le concept tiré « islamophobie » est en renouvellement perpétuel.

C'est pourquoi, il est indispensable de commencer par combattre l'intégrisme scientifique qui se caractérise par l'intériorisation symbolique, violente, massive, habile d'une grille de lecture manichéenne du Monde opposant Occident et Islam, confrontant République et Minorité, opposant Démocratie et Musulman.

La fonction de la recherche doit participer à la description de la complexité des phénomènes sociaux, comme la notion de citoyenneté et de l'identité musulmane.

Ainsi, les individus n'auront plus peur de se définir dans le rapport à l'« Autre » mais besoin de se construire grâce à l'« Autre » et envie de se décrire avec l'« Autre ».

- **Evoluer par l'« Ailleurs » :**

« Ailleurs », d'autres comparaisons sociétales, d'autres systèmes juridiques d'intégration, puis d'autres références scientifiques, politiques, juridiques, médiatiques, sociales, pour l'oxygénation de l'asphyxie du paradigme du « choc des civilisations », permettent la liberté de penser d'interpréter et d'analyser le fait religieux.

Les intellectuels ont la capacité d'inviter les États européens se réclamant de l'Etat de Droit à comprendre l'éventualité d'un ajustement cognitif entre une éthique musulmane, partageant les valeurs des Droits de l'Homme, et un système de laïcité respectueux de la Liberté de conscience, afin de tendre vers un universalisme démocratique cosmopolite.

La finalité serait dans la production de problématiques nouvelles et non pas dans la prolifération de paradigmes car diaboliser l'islam n'implique aucun risque sauf celui de se



Collectif Contre l'Islamophobie en France

faciliter des perspectives d'avancement dont de nombreuses personnalités pour lesquelles le discours sur l'Islam a été performatif, ont profité.

Contrairement à ce que prétendait Francis Fukuyama, nous ne sommes pas à la « Fin de l'Histoire », mais nous avons faim d'une Autre Histoire.